

PROTCOLE SANITAIRE DE L'ÉCOLE DE MONTAZELS

RENTÉE 2020 - 2021

Protocole réalisé le 27 / 08 /2020, à partir du protocole national émis par le ministère de l'éducation nationale, il peut être amené à être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur par téléphone au 04 68 74 25 95 ou courriel : ce.0110400a@ac-montpellier.fr).

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les parents pourront donc accompagner leur enfant dans l'école à condition de respecter les consignes suivantes :

- Porter un masque.
- Se conformer à la prise de température matinale.
- se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique (à disposition dans l'entrée de l'école).
- Se laver les mains et aider votre enfant en l'accompagnant aux toilettes (avant et après le passage de votre enfant aux toilettes).
- Respecter la distanciation physique d'au moins 1 mètre.

L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le port du masque

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible dure au moins 15 minutes à chaque fois (salles de classe, motricité et sanitaires : à 7h30, pendant les récréations, à midi ; salle de garderie : 8h30, 13h30 ; dortoir : 12h ; toute l'école pendant le ménage du soir).

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) tous les soirs.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles tous les soirs.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.